

Paris, le 27 JAN. 2012

Monsieur le Ministre,

La formation professionnelle est, à plusieurs titres, une question clé pour préparer l'avenir de notre pays. C'est d'abord un enjeu de compétitivité pour notre économie : un pays compétitif est un pays dans lequel les salariés sont constamment formés à l'évolution des techniques et toujours en capacité d'apprendre et de progresser et qui prépare ainsi aux emplois de demain. C'est ensuite un élément fondamental de la sécurisation professionnelle : nous avons trop longtemps pensé que la sécurité professionnelle passait par les statuts, alors qu'elle est donnée par le savoir-faire et la compétence, que doit justement apporter la formation professionnelle tout au long de la vie, permettant aux salariés d'apprendre un nouveau métier et de se réorienter. La formation professionnelle, c'est un passeport pour l'emploi pour les jeunes : 8 jeunes sur 10 qui s'engagent dans les formations en alternance trouvent à l'issue de leurs études un emploi. C'est enfin un outil de justice et de promotion sociales : la formation professionnelle c'est donner une seconde chance à tous ceux qui ont arrêté tôt leurs études, mais également la possibilité de progresser tout au long de sa carrière professionnelle.

Des progrès importants ont été réalisés notamment grâce à l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009, signé à l'unanimité, et transposé par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Elle a ainsi introduit un commencement de portabilité du droit individuel à la formation. La création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels a permis de réaffecter une partie des fonds vers les salariés peu qualifiés et les demandeurs d'emploi pour faciliter les transitions professionnelles. La réforme des organismes paritaires collecteurs agréés va permettre un meilleur service aux entreprises, notamment aux PME, tout en introduisant davantage de transparence et d'efficacité dans la gestion des fonds.

Monsieur Gérard LARCHER
Ancien Ministre
Sénateur des Yvelines
Palais du Luxembourg
15bis, rue de Vaugirard
75006 PARIS

Néanmoins, je pense que nous devons maintenant franchir une étape supplémentaire. Les attentes de nos concitoyens, notamment au vu de l'argent investi – environ 30 milliards d'euros par an -, restent fortes et nous nous devons d'y répondre.

Plusieurs voies d'amélioration me semblent devoir être explorées.

Tout d'abord, l'architecture institutionnelle et la répartition des rôles gagneraient à être clarifiées. Ainsi, la formation professionnelle est une compétence largement décentralisée aux conseils régionaux. Pour autant, du fait du lien évident entre formation professionnelle et politique de l'emploi, Pôle emploi et les services déconcentrés de l'Etat jouent un rôle central en la matière. De leur côté, forts de leur connaissance des entreprises et de leurs besoins, les organismes paritaires collecteurs agréés investissent de plus en plus le champ de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés par les mutations économiques, souvent en lien avec l'Etat.

De cette situation résulte une action publique globalement peu lisible, au détriment de son efficacité et du service rendu à nos concitoyens. Le cas le plus exemplaire de cet enchevêtrement est la formation des demandeurs d'emploi, qui repose sur un paradoxe peu compréhensible : bien que Pôle emploi ait la mission d'aider les demandeurs d'emploi à se réinsérer sur le marché du travail, notamment en leur proposant une formation les y préparant, il ne gère que 15% des crédits alloués à cet objectif au niveau national.

Notre système de formation professionnelle présente également deux spécificités sur lesquelles nous devons réfléchir. D'abord, il est fondé sur des contributions obligatoires des entreprises, ce qui a certainement l'avantage de rendre disponible des ressources abondantes, mais qui ne conduit peut-être pas toujours à une dépense efficiente des entreprises et une formation adaptée pour les salariés. Ensuite, historiquement, si la gestion paritaire de la formation professionnelle a permis au dialogue social de se développer, ce dont je me félicite, ce dernier gagnerait à être assis sur des bases absolument pertinentes. Les partenaires sociaux ont d'ailleurs de longue date réfléchi sur ce sujet.

En outre, des marges d'amélioration importantes existent pour mettre plus encore la formation professionnelle au service de la promotion sociale. C'était le projet de Jacques Chaban-Delmas et de Jacques Delors en 1971 et il est pleinement d'actualité. En rationalisant certaines dépenses, en concentrant le dispositif sur la qualification des salariés, je suis sûr que nous pouvons offrir à davantage de nos concitoyens, chaque année, la chance d'être accompagné et sécurisé dans un projet volontaire de changement de vie et de promotion professionnelle.

Enfin, il nous faut renforcer le lien entre formation initiale et formation continue de manière à faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes. C'est le sens de l'action conduite par le Gouvernement pour développer la formation en alternance et de la proposition que j'ai faite d'inciter les lycéens professionnels à effectuer leur dernière année en alternance, pour profiter également de la pédagogie des centres de formation d'apprentis et de la formation en entreprise. Il s'agit aussi de mieux associer le monde économique à la conception et à la conduite des politiques d'enseignement professionnel, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en termes de compétences.

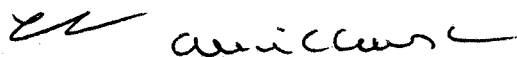
Je vous demande donc de concentrer votre réflexion sur quatre objectifs prioritaires : orienter de manière efficace la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin, et notamment les demandeurs d'emploi ; inciter les entreprises à mieux former leurs salariés en y consacrant les fonds adéquats et en renforçant la place dévolue à la négociation collective ; développer la formation professionnelle comme outil de promotion sociale ; créer les conditions d'une meilleure adéquation entre l'enseignement professionnel et les réalités du monde économique.

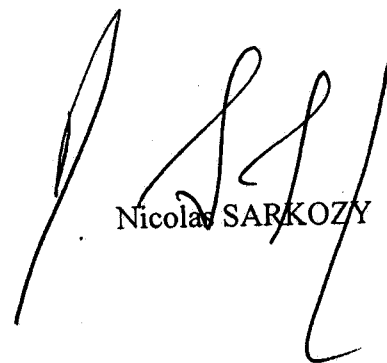
Vous travaillerez en lien avec Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et Nadine Morano, ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle et pourrez solliciter la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les services du Ministère de l'Éducation nationale.

Vous veillerez à auditionner l'ensemble des acteurs concernés, dans un esprit d'écoute, de concertation et d'action. Vous voudrez bien me remettre vos conclusions pour début avril.

Avec une formation professionnelle radicalement plus efficace et, plus transparente nous doterons la France d'un atout précieux pour son avenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

 amice


Nicolas SARKOZY